



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2019

PROCES-VERBAL

LUCINGES

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

Présents : JL. SOULAT, A. CASTAGNA, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, S. DUFRENE, E. JOVILLAIN, JP. LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, Y. DIEULESAINT, N. TOUREILLE, R. VIELLARD, V. MOUCHET.

Absents excusés : F. DELUCINGES (pouvoir JP LEMMO), F. LE GUERN, (pouvoir P. CHARRIERE), C. BURKI (pouvoir N. TOUREILLE), D. SIMONEAU (pouvoir V. MOUCHET), F. FELISAZ.

Date de convocation du conseil municipal : 06.09.2019

Procès-Verbal n° 06-2019 - Publié le 11 octobre 2019

En préambule à l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire rend hommage à Monsieur Claudio Scotti décédé le 12 juillet 2019, ancien conseiller municipal de 2008 à 2014. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Sébastien Dufrene en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Le Maire indique qu'un point serait à ajouter à l'ordre du jour, il s'agit de la demande de subvention régionale AURA au titre du plan régional en faveur de la ruralité. Puis le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour modifié présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 6 septembre 2019.

3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance 11 juillet 2019.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4 - Compte-rendu des décisions du maire

- **Décision 2019-35 :** Validation de l'avenant N°1 en moins-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 08 – Isolation/Plâtrerie/Peinture/Plafonds suspendus : - 305 € HT
- **Décision 2019-36 :** Validation du devis des Pompes Funèbres Générales – projet agencement cite cinéraire : 15.155,00 € HT.
- **Décision 2019-37 :** Validation du devis de l'entreprise Carraz Métallerie – réfection du portail du cimetière : 3.948 € HT.
- **Décision 2019-38 :** Validation du devis de l'entreprise Perret- installation électrique du local microcrèche : 8.995,96 € HT.
- **Décision 2019-39 :** Validation du devis de l'entreprise Boujon Carrelage – mise en œuvre chape et isolant thermique du local microcrèche : 5.788,13 € HT.
- **Décision 2019-40 :** Validation du devis de l'entreprise Hauteville -installation sanitaire et chauffage du local microcrèche : 28.044,44 € HT.
- **Décision 2019-41 :** Validation de la proposition d'honoraires DB Ingénierie SARL – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bar-tabac-presse : 8.800 € HT.

- **Décision 2019-42** : Validation du devis Eiffage – création d'un passage plateau sécurisé, secteur Cortenaz : 18.622,50 € HT.
- **Décision 2019-43** : Validation de la proposition d'honoraires SAS HBI – ATGT Ingénierie – Maîtrise d'œuvre d'exécution pour l'aménagement de la voirie RD 183 : 3.037,50 € HT.
- **Décision 2019-44** : Validation de l'avenant N°1 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 08 – Isolation/Plâtrerie/Peinture/Plafonds suspendus : 412 € HT
- **Décision 2019-45** : Validation de l'avenant N°3 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 02 – Gros Oeuvre : 3.450 € HT
- **Décision 2019-46** : Validation de l'avenant N°4 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 02 – Gros Oeuvre : 4.860 € HT
- **Décision 2019-47** : Validation de l'avenant N°3 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 06 – Menuiseries extérieures – Aluminium – Métallerie : 5.608 € HT
- **Décision 2019-48** : Validation de l'avenant N°1 en plus-value au marché public de construction de la salle des fêtes – lot 04 – Couverture et bardage zinc : 1.881,48 € HT
- **Décision 2019-49** : Validation de l'avenant N°2 en plus-value au marché public de construction de la salle des fêtes – lot 15 – Electricité courants forts et faibles : 208,08 € HT
- **Décision 2019-50** : Validation de l'avenant N°3 en plus-value au marché public de construction de la salle des fêtes – lot 15 – Electricité courants forts et faibles : 538,28 € HT
- **Décision 2019-51** : Validation de l'avenant N°2 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 01 – VRD : 980 € HT
- **Décision 2019-52** : Validation des devis LP Charpente et EMP pour le démoussage du toit et la peinture/bardage des façades extérieures du hangar du château – total du lot : 10.216 € HT
- **Décision 2019-53** : Validation de l'avenant N°1 en plus-value au marché public de réhabilitation du château de Lucinges – lot 07 – Menuiseries extérieures aluminium avec structure bois : 788 € HT

5- Finances : demande subvention régionale AURA au titre du plan régional en faveur de la ruralité

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le plan régional AURA en faveur de la ruralité s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne-Rhône Alpes de moins de 2.000 habitants et cible des projets de la section d'investissement. Il vise à accompagner les communes dans leur projet de développement local et leurs équipements publics au service de la population.

Suite au vote du budget primitif 2019, il est proposé de retenir une opération éligible sur l'exercice 2019 et définie comme suit :

Objet	Libellé opération	Budget prévisionnel HT	Taux de subvention arrondi	Montant de subvention
Projet d'aménagement du Cimetière	Cite cinéraire	15.155	40 %	9.900 €
	Portail du cimetière	3.948		
	Aménagement paysager	5.647		
Total subvention AURA demandée				9.900 €

Monsieur Sébastien Dufrene demande si la rénovation des tennis est envisagée et si elle peut bénéficier de subventions.

Monsieur Le Maire indique que le plan de rénovation des tennis n'a pas encore été étudié, toutefois d'autres subventions régionales peuvent intervenir notamment dans le cadre du Schéma de cohérence régional des équipements de tennis et que la région n'interviendra pas en plus. Les aides éventuelles ne seraient pas cumulatives.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'opération éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- **Sollicite** la Région AURA pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 9.900 euros ;

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6- Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} septembre 2019 afin de prendre en compte les avancements de grade délibérés en juin 2019 et la refonte des postes et plannings suite notamment au décès d'un agent communal et la prise en charge de la gestion et l'entretien de nouveaux bâtiments communaux, ce qui se traduit par des modifications horaires de certains postes ;

Monsieur Yves Dieulesaint demande s'il est possible d'obtenir un bilan d'occupation de la salle communale.

Monsieur Le Maire confirme qu'un bilan sera communiqué aux conseillers étant précisé que le taux d'occupation de celle-ci augmente progressivement. Il tient à saluer le travail des agents communaux et plus particulièrement celui du service périscolaire avec une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée dans une ambiance sereine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** les modifications proposées au tableau des effectifs à la date du 1^{er} septembre 2019, tel que présenté ci-après :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire annualisée au 1^{er} Septembre 2019
Cadre d'emploi des rédacteurs	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00
Cadre d'emploi des techniciens	
Technicien principal de 2 ^{nde} classe	1 poste à 32h00
Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine	
Adjoint territorial du patrimoine	Suppression poste à 35 heures suite à transfert du service
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 33h00
Cadre d'emploi des adjoints techniques	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 28h00

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à 35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression 1 poste à 35h00 suite à avancement de grade • 1 poste à 31h82 centième • 1 poste à 29h25 centième • 1 poste à 28h00 centième • 1 poste à 30h92 centième • 1 poste à 23h20 centième • 1 poste à 20h65 centième • 1 poste à 27h20 centième • 1 poste à 27h16 centième • 1 poste à 20h65 centième
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste à 34h55 centième • 1 poste à 30h82 centième

7- Finances : attribution d'une subvention au foyer socio-éducatif de Cranves-Sales – spectacle Le Horla

Monsieur Laurent Baud, adjoint aux affaires scolaires présente au conseil municipal la demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège de Cranves-Sales pour la production du spectacle scolaire de la nouvelle de Guy de Maupassant 'Le Horla' qui aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à l'Auditorium du Perrier.

Le budget prévisionnel de cet évènement est estimé à 6.480 euros et il est demandé à la mairie de Lucinges, une participation financière de 168 euros pour 24 élèves de 4^{ème} domiciliés sur la commune.

Après délibération, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **Accorde** le versement d'une subvention de 168 euros pour la production du spectacle scolaire 'Le Horla' au foyer socio-éducatif du collège de Cranves-Sales ;
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2019.

8- Majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires

Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal que les dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts permettent au conseil municipal de majorer de 20% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, pour les communes situées dans les zones immobilières tendues.

Il précise que la plupart des communes frontalières ont délibéré depuis 2015 pour appliquer cette majoration qui peut se porter jusqu'à 60 % depuis le début de l'année 2017. En effet, cette majoration se fait dans un contexte particulier sur le territoire, dans le but notamment d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés et d'inciter les éventuels résidents secondaires suisses à régulariser leur situation auprès des administrations françaises. Il rappelle que la commune de Lucinges a délibéré le 22 juin 2017 afin d'instaurer une majoration de 20% de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale qui a permis de percevoir une recette supplémentaire de taxe d'habitation de +13.351 euros en 2018.

Monsieur Le Maire ajoute que trois cas de dégrèvements sur réclamation avec justificatifs auprès du centre des impôts sont prévus :

- pour les personnes qui disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale ;
- dans le cas où la résidence secondaire qui constituait la résidence principale du contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées type EHPAD ;
- pour les personnes autres que celles citées ci-dessus, qui ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale pour une cause étrangère à leur volonté.

Monsieur Yves Dieulesaint demande si ces dispositions interviennent suite au constat de faux résidents secondaires de nationalité suisse installés en principal sur les communes frontalières.

Monsieur Jean-Paul Lemmo indique qu'effectivement ce constat est partagé par bon nombre de communes frontalières. Il ajoute que qu'un des objectifs est d'inciter les frontaliers à se déclarer en résidence principale car les personnes qui habitent à l'année sur une commune doivent financer les services dont ils disposent, d'autant que ces services ont été récemment élargis (nouvelle salle communale, future microcrèche...).

Madame Viviane Mouchet fait remarquer que ce point n'a pas été validé en commission finances. Elle objecte de plus que si de nouveaux services sont créés, tout le monde doit être concerné pour plus de cohérence.

Monsieur Jean-Paul Lemmo précise que ce point a bien été abordé en commission finances lors de l'élaboration du budget 2019.

Monsieur Le Maire ajoute qu'en terme d'équité, une résidence secondaire compte pour un habitant alors qu'en réalité, il peut y avoir plusieurs habitants. C'est inéquitable s'il y a de fausses déclarations, on se pénalise donc sur des recettes alors que des services sont apportés et les résidents secondaires ne sont pas moins exigeants que les autres sur le niveau des services.

Madame Patricia Charrière redoute que cette augmentation pousse les personnes à vendre leur habitation, elle remarque d'ailleurs plusieurs maisons à vendre sur la commune.

Monsieur Jean-Luc Soulat objecte qu'il ne s'agit pas forcément de résidences secondaires. Beaucoup de nouveaux résidents sur Lucinges viennent des communes alentour (Cranves-Sales, Vétraz...) où les taxes ne sont pas moins chères. Lucinges a d'ailleurs les taux les moins élevés de l'agglomération avec la commune de Juvigny.rapportés aux revenus des habitants.

Monsieur Yves Dieulesaint fait remarquer qu'il s'agit d'un mouvement de fond au niveau du Pôle Métropolitain.

Monsieur Le Maire confirme qu'à l'échelon du Pôle Métropolitain, plusieurs mesures d'incitation (campagnes de sensibilisation) sont en cours car ce sont plusieurs millions d'euros qui sont perdus.

Monsieur Pascal Diethelm émet des réserves sur cette mesure et notamment par rapport à sa clarté, à sa lisibilité. En effet, un impôt doit avoir un but clair. La taxe d'habitation, c'est la contribution des habitants d'une commune pour certaines prestations. Or dans ce cas, l'augmentation ne vise que certains frontaliers en situation irrégulière. Cela dénature totalement le système fiscal. Il constate néanmoins que cette décision a été prise par la plupart des communes frontalières, aussi il s'abstiendra lors du vote sur ce point.

Madame Nathalie Toureille demande s'il n'existe pas d'autres moyens d'inciter les faux résidents secondaires à se déclarer.

Monsieur Le Maire indique qu'il est interdit de croiser les fichiers, d'autant plus avec le RGPD, aussi il est très difficile de savoir quelles sont les personnes concernées.

Monsieur Pascal Diethelm signale que la taxe d'habitation est appelée à disparaître.

Monsieur Jean-Luc Soulat répond qu'il n'est pas sûr que les résidences secondaires soient impactées car cela viendrait à l'encontre de cette mesure sociale. La taxe d'habitation disparaîtra progressivement mais son montant sera compensé par l'Etat à un instant T.

Monsieur Yves Dieulesaint fait remarquer que si un frontalier secondaire se déclare en principal, il y a donc un risque que cela soit sans effet sur les finances des communes.

Monsieur Le Maire objecte que cela aura un effet sur les fonds frontaliers dont la recette actuelle est en moyenne de 1.200 €/frontalier déclaré. Il ajoute qu'en général, les vraies résidences secondaires sont plutôt modestes et certains chalets sont d'ailleurs peu ou pas occupés et souvent malheureusement pas entretenus ce qui pourraient inciter les propriétaires à vendre leur logement afin qu'ils soient ensuite

occupés en principal. Ce qui dans un contexte très tendu au niveau de l'habitat serait une bonne chose et c'est d'ailleurs un des objectifs de cette disposition d'inciter le transfert de l'habitation secondaire en principal.

Monsieur Renaud Viellard indique qu'il est plutôt partisan pour adopter cette mesure mais il convient de faire attention à sa présentation pour inciter les faux résidents secondaires à se déclarer à l'administration fiscale.

Monsieur Pascal Diethelm trouve cette mesure injuste pour les vrais résidents secondaires en termes d'équité. Il convient de préserver cette équité.

Monsieur Jean-Luc Soulat répond que l'impôt est égalitaire mais pas équitable. Une résidence secondaire est un deuxième logement, l'impôt local doit aussi être lié à la situation des personnes.

Madame Viviane Mouchet demande si le taux pourrait être augmenté de 40% au lieu de 60% ?

Monsieur Le Maire indique qu'une augmentation de 20% est trop homéopathique or il convient maintenant que la mesure ait un réel impact.

Monsieur Stéphane Marty ajoute que le taux de 40% ou 60% peut paraître important mais en définitive la différence est faible pour le contribuable.

Monsieur Pascal Diethelm demande si l'on est convaincu que cette mesure est proportionnelle aux objectifs fixés. Il s'inquiète du risque d'une mesure régressive qui concernera plutôt les moins aisés.

Monsieur Le Maire précise qu'on incite certaines personnes à régulariser leur situation. Toutefois pour aucune mesure, le résultat n'est connu d'avance. Il ajoute qu'actuellement les petites résidences secondaires qui sont en vente le sont souvent suite à un problème d'âge car les propriétaires ne peuvent plus entretenir leur bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (votant contre : Patricia Charrière + pouvoir, Elisabeth Jovillain, Nathalie Toureille + pouvoir, / votant abstention : Pascal Diethelm et Viviane Mouchet + pouvoir),

Vu l'article 1407 ter du Code Général des Impôts modifié par la loi N°2016-1917 du 29 décembre 2016 art.97 ;

Vu la délibération N°2017-06-02 instaurant une majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant l'avis de la commission finances ;

- **Décide** de majorer à 60% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
- **Charge** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9- Salle communale La Grange : mise à jour des tarifs de location (caution)

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de mettre à jour les tarifs de la salle communale suite à leur adoption en février 2019 car le montant de la caution ménage de la salle communale n'est pas adapté aux montants réellement facturés par l'entreprise de nettoyage. Il convient de plus d'enlever la facturation au kwh dont le relevé s'avère trop complexe à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2144-3 ;

Vu la délibération N°2019-02-04 du 7 février 2019 adoptant les tarifs et le règlement de la salle communale La Grange ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le montant des cautions ménage au vu des factures de l'entreprise de nettoyage ;

- **Adopte** la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

10- Reconduction de la charte de dérogation scolaire des douze communes de l'agglomération annemassienne

Afin d'harmoniser le système de demandes de dérogations scolaires, à l'échelle des 12 communes de l'agglomération annemassienne et le principe de participation financière aux frais de scolarité des enfants bénéficiant d'une dérogation, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la nouvelle charte d'utilisation du formulaire unique de dérogation et de confirmer la participation aux frais de scolarité à 180 euros par enfant bénéficiant d'une dérogation scolaire.

Monsieur Le Maire précise que cette charte a été élaborée avec la participation des douze communes de l'agglomération annemassienne afin de bénéficier d'un traitement commun des demandes de dérogation scolaires pour les élèves des écoles élémentaires. Chaque commune de domicile étant tenue de participer aux frais de scolarité de l'enfant, le choix a été fait de maintenir une participation financière compensatoire unique pour l'ensemble des communes.

Afin que cette démarche trouve son sens et son utilité, chaque conseil municipal des douze communes doit valider par délibération la reconduction de ces documents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la charte d'utilisation du formulaire unique de dérogation, applicable aux 12 communes d'Annemasse Agglo.
- **Fixe** la participation financière aux frais de scolarité d'un élève bénéficiant d'une dérogation scolaire à 180 euros.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette décision.

11- Envol : approbation de la convention de réservation pour les logements locatifs sociaux

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'Haute-Savoie Habitat a acquis 4 logements locatifs sociaux situés à L'Envol, répartis comme suit : 3 logements PLUS et 1 logement PLAI. La commune a contribué au financement du programme dans le cadre du PLH et a accordé par délibération en date du 7 décembre 2017, une garantie d'emprunt d'un montant total de 354.334 euros pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI contractés par Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie couvre 50 % du capital emprunté ; le solde étant garanti par le conseil départemental de la Haute-Savoie.

Conformément à l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, il convient d'approuver la convention ayant pour objet de fixer les contreparties apportées par Haute-Savoie Habitat à la commune en termes de réservation de logements.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention de réservation à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de Haute-Savoie ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

12- Voirie : mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation pour partie du chemin rural Chez Piulet

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le secteur de Chez Piulet, une partie du chemin rural éponyme est depuis plusieurs années désaffectée dans les faits. En effet, l'emprise du chemin initial a été contournée afin que les propriétaires des parcelles riveraines puissent avoir accès à la totalité de leur terrain. Ainsi cette partie du chemin rural est notoirement assimilée à une propriété privée.

La commune de Lucinges a donc été sollicitée pour procéder à l'aliénation pour la partie concernée du chemin rural de Chez Piulet, étant précisé que le chemin reste toujours accessible mais que seulement une partie de son emprise est détournée entre les parcelles 1780p1 et 2392 p1 d'un côté et 1780 p3 et 1779 de l'autre, selon plan annexé.

Si le conseil municipal donne un accord de principe, il pourrait alors procéder à sa désaffectation et lancer une enquête publique, conformément à l'article L161-10 du Code Rural, en vue de son aliénation.

Madame Nathalie Toureille s'inquiète sur le coût financier de cette enquête.

Monsieur Le Maire indique qu'il ne connaît pas le coût exact et que les propriétaires concernés seront approchés.

Monsieur Renaud Viellard demande à ce qu'une mention soit ajoutée à la délibération pour la prise en charge des frais par le propriétaire bénéficiaire de cette désaffectation.

Monsieur Le Maire confirme que cette mention sera ajoutée.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** en droit la désaffectation pour partie du chemin rural de Chez Piulet selon plan annexé ;
- **Décide** de réaliser une enquête publique conformément à l'article L161-10 du Code Rural et la pêche maritime ;
- **Précise** que l'ensemble des frais relatifs à ce dossier sera pris en charge par le propriétaire bénéficiaire de cette désaffectation ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette enquête publique préalable à une cession.

13- Compte-rendu des commissions

- commission scolaire : Monsieur Laurent Baud donne des précisions sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. L'effectif reste stable, 202 enfants sont inscrits pour 8 classes dont certaines en double niveaux. Au niveau du service périscolaire, la fréquentation est en forte hausse dès cette deuxième semaine de septembre, étant rappelé que concernant la cantine scolaire, le service est toujours en continu et se fait au fil de l'eau. Pour ce qui concerne les activités extra-scolaires en plus des activités gratuites de la garderie et des autres activités payantes habituelles, un cours de BD a vu le jour à la rentrée scolaire qui rencontre un vif succès auprès des enfants. Enfin des nouveaux équipements ont été installés, tels qu'une table de ping pong, un baby foot, une table de manipulation pour la cour maternelle et une estrade en bois autour des arbres de la cour de l'école. Une réunion d'information à destination des parents aura lieu le mardi 17 septembre à 19h30 à la salle communale de La Grange.

- CMJ : les stationnements vélos situés à la salle communale, à côté de l'église et au parking de l'agora, sont désormais opérationnels. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le samedi 21 septembre à 10h00 en mairie.

- commission travaux : un compte-rendu est donné par M. Stéphane Marty sur les travaux en cours :

. Voirie RD183 : le plateau sécuritaire au niveau du virage de chez Degradaz a été réalisé. Concernant les travaux sécuritaires de la tranche ferme au niveau de Chez Veluz, le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant de 133.053,12 euros HT. Le démarrage du chantier aura lieu mi-octobre pour une durée prévisionnelle de chantier de 2 mois.

. Locaux commerciaux Envol : le chantier de la micro-crèche a commencé, les travaux à la charge de la commune devraient se terminer mi-novembre puis l'agencement intérieur sera réalisé par la gestionnaire de la micro-crèche. Concernant le bar-tabac-presse, l'appel d'offre devrait être lancé pour fin septembre.

. Eau et assainissement : les travaux entre Milly et la Grange de Boège démarreront prochainement pour une durée prévisionnelle de 50 semaines. Une réunion publique à destination des riverains aura lieu le mardi 1^{er} octobre à 18h30 à la salle communale de La Grange. Ce sont 3 millions d'euros qui sont investis par Annemasse Agglo sur ce secteur.

- commission environnement : la prochaine réunion de la commission aura lieu le samedi 14 septembre à 10h00 en mairie.

14- Informations et questions diverses

- Saisine Etablissement Public Foncier : Monsieur Le Maire indique que l'EPF a été approché en vue de l'éventuelle acquisition d'un terrain au chef-lieu.

- Projet Free Mobile : le projet d'installation d'une antenne relais sur un terrain communal est pour l'instant en arrêt, le terrain choisi n'étant techniquement pas compatible avec les règles d'implantation.
- Manoir des livres d'Artistes : une remise des clés symboliques du Manoir au président d'Annemasse Agglo s'est déroulée le samedi 30 août dernier.
- Salle communale : Madame Patricia Charrière demande s'il est possible de baisser l'intensité lumineuse des bandes éclairantes de la salle communale. Il est répondu qu'un devis a été demandé à l'électricien pour procéder à cette diminution et également pouvoir changer les couleurs des bandes lumineuses en fonction des évènements communaux.

15- Dates prochaines manifestations

- Vendredi 20 septembre : conférence atelier collectif prévention du Burn Out 1^{ère} partie
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre : journées du patrimoine – visite du Manoir des Livres d'Artistes
- Jeudi 26 septembre : évènement la Nuit est Belle
- Dimanche 29 septembre : virades de l'espoir Bonne – Lucinges
- Samedi 5 octobre : fête de la Maude
- Jeudi 10 octobre – 19h30 : conseil municipal
- Dimanche 13 octobre : Troc Plantes
- Vendredi 18 octobre : conférence atelier collectif prévention du Burn Out 2^{ème} partie.

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h50

**Le Secrétaire de séance,
Sébastien Dufrene**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**



